

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 10 juin 2025

. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai dernier a été adopté lors de la séance du 10/06. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

. La liste des délibérations examinées lors du dernier Conseil Municipal du 10 juin est également consultable sur le site de la Commune, en [cliquant ici](#).

Fête de la musique : apéro-concert

A noter dans vos agendas 📅 : Apéro-concert, le **dimanche 22 juin, à 18h**, écurie du Vieux château.

Célia Ernenwein, violoniste locale, interprétera des musiques de variétés...

Une heure de concert suivi d'un apéro.

Dispositif 💰 "argent de poche"

Le dispositif « argent de poche » est renouvelé cet été. Il crée la possibilité pour les jeunes Bournevaiziens et Bournevaiziennes de 16 à 17 ans (nés en 2008 et 2009) d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie de leur commune, à l'occasion des vacances scolaires en contrepartie d'une indemnisation.

Les jeunes travailleront en demi-journée de 3h30 avec une pause obligatoire de 30 min et ils seront indemnisés à hauteur de 15 €.

Les jeunes qui s'inscrivent doivent s'engager sur les 3 demi-journées d'une mission, soit la mission de juillet soit la mission d'août.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le [site internet de la commune](#) ou il peut également être demandé en mairie.

Le dossier complet 📁 est à [déposer lors de la permanence](#) organisée pour ce dispositif, le **samedi 28 juin 2025, de 14h à 17h**, en mairie (2 place de la Mairie).

Alerte canicule 🌞 et registre communal des personnes vulnérables

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour les températures caniculaires attendues les prochains jours. **Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.**

Quelques conseils de comportement :

- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5 litre d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Limitez vos activités physiques

De plus, nous vous rappelons que **le CCAS invite les personnes résidant à leur domicile, âgées de + 65 ans (+ 60 ans sous conditions) ou en situation de handicap, à s'inscrire en mairie sur le registre communal des personnes vulnérables.** Cette inscription permet, en cas de risque exceptionnel ou de dispositif d'alerte (canicule, grand froid, crise sanitaire...), d'apporter une attention particulière à certaines personnes isolées ou vulnérables (appel téléphonique, visite à domicile...).

 Fiche d'inscription en mairie ou sur le [site internet de la commune](#).

Déchets verts : dépôt à l'unité de méthanisation

Nous vous rappelons que l'unité de méthanisation sur le Vendéopôle de Bournezeau se propose de recevoir les tontes de pelouses de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi.

L'usine sera également **ouverte ce samedi 21 juin**, de 9h à 11h30, pour réceptionner les déchets de tonte.

Horaires d'ouverture des déchèteries du SCOM

En raison des fortes chaleurs, les horaires de la déchèterie de Chantonnay sont modifiés pour les journées du vendredi 20 juin et du samedi 21 juin. Elle sera ouverte de 8h à 13h et fermée l'après-midi.

Enquête sur le tourisme au Pays de Chantonnay

Dans le cadre de la réalisation de son schéma de développement touristique, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay réalise une enquête auprès des habitants et des visiteurs, **jusqu'au 19 septembre 2025.**

L'objectif est de mieux comprendre les pratiques, les habitudes de consommation et leur perception du territoire.

 L'enquête peut être complétée en ligne [en cliquant ici](#).

Seniors au Pays de Chantonnay : été 2025

Nous vous rappelons que le CIAS du Pays de Chantonnay organise des activités à destination des plus de 60 ans. Des activités prévention santé ou des idées de sorties pour l'été sont proposées sur tout le territoire du Pays de Chantonnay.

→ Retrouvez le programme complet des activités organisées cet été, sur le site de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, [en cliquant ici](#).

Relais baby-sitting 🧑🏻

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay propose un **nouveau service** qui met en relation des parents à la recherche d'un(e) baby-sitter occasionnel(le) et des jeunes entre 16 et 25 ans souhaitant garder des enfants. La Communauté de Communes n'est qu'un intermédiaire et non l'employeur des baby-sitters.

→ Informations complémentaires sur le [site de la Communauté de Communes](#) ou en

contactant le service Enfance, Jeunesse et Familles par téléphone au 02.51.94.40.23 ou par mail à familles@cc-paysdechantonnay.fr

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

Comme chaque année, POLLENIZ organise, en Pays de la Loire, une campagne d'actions collectives contre la chenille processionnaire du pin.

Pourquoi lutter collectivement ?

Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Elles les ingèrent et peuvent entraîner l'affaiblissement, voire la mort de l'arbre. Elles représentent également un risque sanitaire pour l'Homme et les animaux à cause de leurs poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air. Ils restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids.

POLLENIZ propose aux habitants des Pays de la Loire de bénéficier d'un traitement biologique ou d'une pose d'Écopiège.

Inscriptions possibles du 15 juin au 15 septembre.

 Informations complémentaires et tarifs : <https://polleniz.fr/la-lutte-collective-chenille-processionnaire-du-pin-en-pays-de-la-loire/>

INFORMATIONS ASSOCIATIVE

Amicale Laïque : fête de l'école

L'association de l'Amicale Laïque vous rappelle que la fête de fin d'année de l'école publique La Courte Echelle aura lieu le **samedi 21 juin**, à partir de 14h30. Les enfants présenteront des danses apprises en classe, et de nombreux stands de jeux seront ouverts jusqu'à 19h. Un repas champêtre aura lieu à partir de 19h30.

Les Amis de la bibliothèque : partir en livre

L'association des Amis de la Bibliothèque vous proposent de « partir en livre » le **mercredi 2 juillet** sur le site du vieux château, sur le thème « les animaux et nous »

 à 16h des histoires pour les enfants (raconte-tapis, kamishibai ou petit théâtre japonais,...)

 à 17h des lectures pour les adultes « comme chiens et chats »

Des livres, des jeux géants, des puzzles, des coloriages, un jeu de l'oie, compléteront l'après-midi, ainsi qu'un goûter.

Venez nombreux !

→ Informations complémentaires (programme complet) et réservation sur le [site du réseaux des bibliothèques du Pays de Chantonay](#).

Chorale "Mélodie" en concert

Un concert des chorales "Mélodie" de Bournezeau et "La mare aux fées" de Saint Fulgent sera donné le **samedi 5 juillet**, à partir de 20h, en l'église de Bournezeau.

Les fonds récoltés seront au profit de l'association MECE à Muhhi (Rwanda).

Rythme jazz Dance Bournezeau

L'association Rythme Jazz Dance vous informe :

- Tous les jeudis de juillet, de 19h00 à 20h30, à la salle omnisports, des cours de zumba sont proposés à 2 € la séance. Ces cours sont ouverts aux non adhérents (1h de zumba et 30 min de renforcement musculaire).

- Les inscriptions pour la saison 2025/2026 se dérouleront le **vendredi 27 juin**, de 17h30 à 20h00, et le **samedi 6 septembre**, de 10h00 à 12h30, à la salle des associations (à

côté du stade de foot).

[👁️ Cliquez ici](#) pour consulter le document de la saison 2025/2026

POUR RAPPEL

Travaux d'adaptation du réseau

A compter du mois de juillet 2025, GRDF réalisera des travaux de pose de canalisations destinés à adapter le réseau de distribution pour accueillir le gaz renouvelable produit localement.

L'ensemble de ces travaux a une **durée estimative de 7 mois**.

Les équipes de l'entreprise de travaux mandatée "GT Vendée" commenceront les opérations de préparation du chantier courant juillet 2025.

Afin de réduire les impacts du chantier, des mesures seront mises en œuvre afin de faciliter la circulation des riverains et des automobilistes.

Merci pour votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant la durée du chantier.

→ Informations complémentaires et tracé de travaux ➡ en cliquant ici : <https://sites.grdf.fr/web/travauxgrdf/chantonnay-bournezeau-la-reorthe-et-saint-jean-d-hermine>

Pass Colo

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le **Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre plus accessibles les départs en colonies de vacances** des enfants l'année civile de leurs 11 ans, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à une aide financière allant de 200 € à 350 € (sous conditions de revenus).

En 2025, le Pass colo concerne les enfants nés en 2014 et les enfants nés en 2013 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024.

Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial, est déduit directement du prix du séjour.

→ Informations complémentaires sur : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

Le guide touristique du Pays de Chantonnay

L'été approche à grands pas et, avec lui, une nouvelle saison touristique.

Vous recherchez quelques idées de sortie, le guide touristique 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay peut vous aider. Consultation et téléchargement sur le [site internet de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay](#).

Semaine Nationale de l'Identification des chiens et des chats

Sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le Fichier National I-CAD organise du 16 au 22 juin 2025, la 7ème édition de la « Semaine Nationale de l'Identification des chiens et des chats » afin de sensibiliser aux enjeux et à l'importance de l'identification.

Première étape d'une démarche responsable et protectrice, l'identification d'un chat ou d'un chien est obligatoire en France depuis 2012. L'identification doit devenir une évidence et un réflexe pour chaque possesseur et futurs adoptants de chats et chiens.

Dans le cadre de temps fort annuel, cette semaine nationale représente une occasion unique de se mobiliser pour que tous les chats et les chiens soient identifiés en amont de l'été, période noire des abandons !

 Pour en savoir plus sur l'identification, cliquez ici <https://identifier-mon-animal.fr/identification/>

Lotissement communal "Le Haut Bois"

 **1 lot** est disponible à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

Agenda



21/06/2025

Tournoi de basket 3x3

organisé par l'association Basket Club Bournezeau



21/06/2025

Fête de l'école

organisée par l'école publique La Courte Echelle



22/06/2025

Fête de la musique

Venez assister à l'apéro concert organisé le dimanche 22 juin à l'occasion de la fête de la musique



02/07/2025

Partir en livres à Bournezeau

Partir en livres à Bournezeau

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Mairie de Bournezeau

2 place de la Mairie

85480 Bournezeau

 : 02 51 40 71 29  mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

 Site internet : <http://bournezeau.fr>

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.

!! Attention - Cet email étant transmis en tant que test, les fonctionnalités de suivi de la campagne newsletter ("UTM") et de désinscription sont désactivées.